



Acter de l'origine de la separation

Par **dikhil**, le **25/09/2008** à **13:30**

A la demande de ma femme, et pour assainir la situation par rapport aux enfants, je suis allé m'installer dans un studio légué aux enfants et à mon nom jusqu'à leur majorité depuis quelques mois.

J'ai depuis decouvert preuve à l'appui qu'elle me trompait depuis 2 ans, et qu'elle avait faire effectué un constat d'huissier (alors que j'étais dans ce studio) dont j'ignore la teneur.

Je souhaite divorcer à l'amiable, mais je crains que ce constat d'huissier vise à m'imputer le depart du domicile familial ou abandon du domicile conjugal, afin de faire pencher la balance en sa faveur en cas de decision de juge.

Comment puis je acter de la réalité des faits si elle refuse de me fournir un ecrit precisant que c'est elle qui a demandé que je quitte le domicile. ?